

Ce que vous propose le Gouvernement

2 ans de plus

Le Gouvernement dit que les travailleurs français sont des privilégiés au sein de l'Union Européenne.

Ce que vous propose la CFTC

Retraite à la carte

Faux. Les durées de cotisation pour la retraite sont inférieures ou égales à 40 ans en Allemagne (35 ans), en Belgique, en Autriche, en Suède, en Finlande, au Danemark, au Luxembourg... De plus ces pays ont mobilisé une stratégie autour de l'emploi des seniors, de l'investissement dans le capital humain, l'éducation, la formation, la recherche des emplois de qualité, donc une croissance qui finance les retraites.

2 ans de plus

Le Gouvernement dit que sa réforme est juste.

Retraite à la carte

Faux. La réforme fait porter l'effort sur les femmes, les ouvriers et les salariés aux contrats atypiques. Les femmes touchent en moyenne une retraite quasiment deux fois moins importante que les hommes. Les cadres vivent en moyenne 7 ans de plus que les ouvriers, donc bénéficient de plusieurs années de retraite supplémentaire. Enfin l'acquisition des droits à la retraite est très mal prise en compte pour les salariés en situation "atypique" : temps partiels, multiplication de contrats à durée déterminée avec des interruptions, périodes de chômage non indemnisées....

2 ans de plus

Le Gouvernement justifie sa réforme par l'évolution de la démographie et de l'espérance de vie.

Retraite à la carte

Faux. On assiste à une remontée de l'indice de fécondité : 2,09 enfants par femme en 2010, soit pratiquement le taux de renouvellement des générations : 2,1. Ainsi le déclin annoncé de la population active a été retardé. Une politique familiale moderne pourrait contribuer à créer la force de travail et donc les cotisants de demain, permettant de garantir le financement des retraites. Ceci impliquerait aussi de relever le nombre d'actifs cotisants en faisant reculer les exclusions sociales et en relevant le taux d'emploi des femmes. Cette mesure nécessiterait un service public de la petite enfance pour assurer de nouvelles formules de garde des enfants.

